

Notre programme de formation Amiante SS4 – Déployer la formation obligatoire offre une approche personnalisée et humaine pour permettre aux responsables RH, managers et chefs d'entreprise de comprendre leurs obligations réglementaires, d'identifier les salariés concernés et de mettre en place un plan de déploiement efficace des formations amiante SS4 au sein de leur organisation.

1 - Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire de la formation obligatoire amiante SS4 (Arrêté du 23/02/2012, Code du travail).
- Identifier les catégories de personnel soumises à l'obligation de formation SS4 au sein de l'entreprise.
- Distinguer les différents niveaux de formation SS4 (opérateur de chantier, encadrant de chantier, encadrant technique) et leurs exigences respectives.
- Construire et piloter un plan de déploiement de la formation amiante SS4 adapté à la structure et aux activités de l'entreprise.
- Assurer la traçabilité et le suivi administratif des attestations de compétences et des recyclages obligatoires.

2 - Public et prérequis

Public cible :

Ce programme s'adresse aux responsables RH, responsables formation, managers, chefs d'entreprise, directeurs de travaux et tout collaborateur en charge de l'organisation, du suivi et du déploiement des formations réglementaires amiante SS4 au sein d'une entreprise du BTP, de la maintenance ou de l'industrie.

Prérequis :

- Aucune expérience préalable en matière d'amiante n'est requise.
- Être en charge de la gestion de la formation ou de la prévention des risques dans son entreprise.

3 - Modalités

Accessibilité et délais d'accès

Délais d'accès moyens : 3 semaines selon calendrier

Handicap :

Une prise en charge spécifique est nécessaire en fonction du handicap et requiert une étude au préalable. Nous contacter.

Durée : 7 heures (1 jours)

Prix : 290€ HT par apprenant

AMIANTE SS4 – DÉPLOYER LA FORMATION OBLIGATOIRE

4 - Contenu de la formation

Module 1 : Comprendre le Risque Amiante et le Cadre Réglementaire

1) L'amiante : rappels essentiels

- Présentation des différentes formes d'amiante et de leurs usages historiques dans le bâtiment.
- Effets sur la santé humaine : asbestose, mésothéliome, cancers broncho-pulmonaires.
- Interdiction de l'amiante en France depuis 1997 – enjeux sanitaires actuels.

2) La réglementation française en vigueur

- Code du travail : articles R.4412-94 à R.4412-148 (SS3) et R.4412-139 à R.4412-148 (SS4).
- Arrêté du 23 février 2012 : modalités et durées de formation par catégorie de personnel.
- Obligations de l'employeur : formation préalable, recyclage tous les 3 ans, suivi des attestations.

3) Les responsabilités de l'employeur

- Obligation de résultat en matière de prévention du risque amiante.
- Risques juridiques et pénaux en cas de non-conformité.
- Rôle du CSE et du médecin du travail dans le dispositif de prévention.

Module 2 : Identifier les Salariés Concernés et les Niveaux de Formation

1) Les catégories de personnel soumises à la formation SS4

- Opérateur de chantier : travailleur intervenant directement sur des MCA (14 heures – 2 jours).
- Encadrant de chantier : chef d'équipe supervisant les interventions SS4 (35 heures – 5 jours).
- Encadrant technique : responsable de la définition et de l'organisation des travaux SS4 (35 heures – 5 jours).
- Encadrant mixte (cumul de fonctions) : formation combinée (35 heures – 5 jours).

2) Cas particuliers et situations à clarifier

- Travailleurs intervenants ponctuellement ou fortuitement à proximité de MCA.
- Sous-traitants et intérimaires : obligations de l'entreprise utilisatrice.
- Visiteurs et coordonnateurs SPS : niveau de formation exigé.

AMIANTE SS4 – DÉPLOYER LA FORMATION OBLIGATOIRE

3) Articulation SS4 et SS3 : savoir distinguer les périmètres

- Quand basculer de la SS4 à la SS3 – critères de distinction réglementaires.
- Risques liés à une mauvaise classification des travaux.

Module 3 : Construire et Piloter le Plan de Déploiement

1) Réaliser l'état des lieux de la conformité de l'entreprise

- Recensement des salariés concernés par la formation SS4 – cartographie des postes exposés.
- Audit des attestations existantes : identification des formations arrivant à échéance.
- Évaluation des priorités de formation selon les risques et les délais réglementaires.

2) Organiser et planifier les sessions de formation

- Choisir un organisme de formation habilité – critères de sélection et points de vigilance.
- Modalités de formation : inter-entreprises, intra-entreprise, présentiel – avantages et contraintes.
- Planifier les formations initiales et les recyclages (tous les 3 ans) dans le plan de formation annuel.

3) Financement et prise en charge des formations

- Mobilisation des OPCO : Constructys, ATLAS, AFDAS, AKTO... – conditions de prise en charge.
- Compte Personnel de Formation (CPF) et éligibilité des formations SS4.
- Optimisation budgétaire : regroupement des sessions, anticipation des recyclages.

Module 4 : Traçabilité, Suivi Administratif et Contrôle de Conformité

1) Gérer les attestations de compétences

- Attestation de compétence : contenu, durée de validité (3 ans), conservation obligatoire.
- Fiche d'exposition individuelle : rédaction, mise à jour et archivage réglementaire.
- Dossier médical partagé et suivi post-exposition : rôle de l'employeur.

2) Outils et tableaux de bord de suivi

- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des formations et des échéances de recyclage.
- Intégration dans le Système de Gestion des Ressources Humaines (SIRH).
- Alertes automatiques avant échéance – bonnes pratiques de gestion documentaire.

3) Préparer les contrôles de l'inspection du travail

- Documents à tenir à disposition en cas de contrôle : attestations, fiches d'exposition, modes opératoires.
- Sanctions encourues en cas de non-conformité – jurisprudence et cas pratiques.
- Bonnes pratiques pour maintenir la conformité en continu.

AMIANTE SS4 – DÉPLOYER LA FORMATION OBLIGATOIRE

5 - Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Notre équipe est composée de formateurs expérimentés possédant une expertise approfondie dans la gestion de l'amiante, la réglementation du risque amiante et l'ingénierie de la formation professionnelle.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports de cours et documents pédagogiques (textes réglementaires, modèles de tableaux de suivi).
- Exercices pratiques et études de cas concrets issus du terrain.
- Vidéos et présentations interactives.

Évaluation et validation

- Évaluation initiale des connaissances et des bases.
- Évaluation des acquis en fin de formation par des mises en situation, études de cas, des questionnaires.